

CTPD du 10 novembre 2009
Motion commune CGT / SNUI sur Contrôle fiscal externe

Madame la présidente,

Il y a bien longtemps que le contrôle fiscal externe n'a plus été à l'ordre du jour d'un CTP dans le Nord ; et il ne l'aurait pas été si les représentants du personnel n'en avait pas fait la demande.

Nous nous félicitons donc de l'aboutissement de notre demande, même si celle-ci dépassait le « simple point » sur le contrôle fiscal (comme indiqué sur l'ordre du jour du CTPD) : nous vous demandons un véritable débat sur les moyens et conditions d'exercice du contrôle fiscal externe à la DRFIP du Nord.

Le contrôle fiscal dans toute sa dimension constitue une prérogative de l'état. Il est une composante à part entière de l'intervention publique dont la crise systémique actuelle souligne son caractère indispensable et profondément novateur.

Il s'agit d'une mission inhérente au système déclaratif, essentielle au plan budgétaire et pour la justice fiscale et sociale.

Alors que la politique du Président de la République met en cause les prélèvements fiscaux sur les plus riches et donc leur fonction redistributrice ce qui lui vaut les encouragements et les incitations répétées du MEDEF, on comprend que le contrôle fiscal soit dans le collimateur.

De même les évolutions de la DGFIP vers une administration de services avec une évolution des procédures renforçant les garanties des contribuables ne sont pas sans impact sur le contrôle fiscal. Elles constituent des contraintes pour les services sans compensation au niveau des effectifs.

On perçoit bien le fait que par touches successives un glissement s'opère et qui est exprimé dans le rapport Fouquet commandité par le ministre WOERTH.

Il vise à passer d'un contrôle d'investigation à un contrôle de régularisation qui conduirait à ce que le contrôle fiscal soit vidé de son contenu pour devenir une activité d'audit et de conseil.

C'est le principe du contrôle fiscal en tant que contrepartie du système déclaratif qui se voit ainsi remis en cause.

Mais revenons aux raisons qui nous ont poussé à demander l'inscription du Contrôle fiscal externe à un CTPD :

Tout simplement parce que les agents chargés du CFE nous ont fait part de la dégradation des conditions d'exercice de leurs missions : multiplication des indicateurs, pression sur l'étalement des travaux, des procédures toujours plus complexes, recours et délais supplémentaires accordés aux contribuables...

Sans compter, des objectifs du nombre de vérifications en hausse (entre 13,5 et 14 par vérificateur, augmentant ainsi le nombre annuel d'une ou deux vérifications en deux ans !!!).

Les vérificateurs vous l'ont d'ailleurs fait savoir en signant massivement une pétition qui a été remise en juin dernier.

Il est clair que le travail des brigades est étroitement encadré par des objectifs et des statistiques sur le nombre d'affaires (engagées, notifiées, rendues), les droits rappelés, le taux de répressif , sur la mise en recouvrement, les poursuites et les plus de 7500€ etc...la liste que vous fournissez d'ailleurs dans le document (13 objectifs) est pour le moins explicite et symptomatique du « pilotage » et des pressions qui s'exercent sur les agents.

La notion d'objectifs prime le contenu de la mission et la qualité du contrôle effectué.

Sur le nombre d'affaires à réaliser : il est évident qu'il est à mettre en relation avec les effectifs réels.

Et sur ce sujet, nous sommes aujourd'hui bien loin, des chiffres annoncés dans le document préparatoire. Dans la sphère du contrôle fiscal, au 1er septembre à la DRFIP du Nord, il manquait près d'une trentaine d'agents. Si l'on rajoute les suppressions d'emplois ces dernières années dans les ICE, alors, on comprend mieux les pressions mises et l'augmentation des vérifications par agent.

Au-delà des objectifs, ce sont les conditions de fixation de ceux-ci que les agents n'admettent plus et l'opacité qui règne sur ce point. Il est inacceptable que des absences (temps partiel, congés maladie longue durée, maternité, formation professionnelle...) ne soient pas prises en compte dès qu'elles sont connues.

En 2009, les collègues ont connu leurs objectifs en avril. Quand on sait que le programme doit être engagé à 100% au 31/03, cela pose forcément des difficultés quand les objectifs sont augmentés.

Nous pensons donc qu'il est urgent de revenir à une conception du contrôle fiscal externe fondé sur la notion de service public.

Dans ce but nous vous demandons notamment :

- de rétablir la norme de travail définie lors de la mise en place de la RTT (à savoir 12 affaires par vérificateur à temps plein, dont 4 vérifications ponctuelles et quatre opérations de CFE pour les cadres A en ICE)
- de prendre en compte les absences (temps partiel, congés maladie longue durée, maternité, formation professionnelle...) pour la fixation des objectifs, dès leurs connaissances
- d'intégrer dans le temps de travail les différentes absences légales (grève, formation, courte maladie, assistance informatique, DPR...) et de décharger le vérificateur(trice) d'une vérification à partir de 17 jours d'absence,
- de ne pas faire porter ces décharges, sur les autres services (autres brigades ou ICE)

Pour terminer, une remarque sur la programmation du CFE : compte-tenu de la pénurie d'effectifs en ICE, vous avez délocalisé la programmation des ICE d'Hazebrouck et Dunkerque sur Roubaix, mais aussi de Douai sur Lille Fives. Vous avez mis en place ce dispositif, pour le moins inédit, sans information ni accord des agents concernés, et sans réflexion sur les conséquences importantes de cette décision.

A notre connaissance, aucune expérimentation de ce genre (programmation à distance) n'a été menée par la direction générale. Plusieurs questions se posent donc sur ce sujet :

- Avez-vous pris l'attache de la Direction générale pour mettre en place ce dispositif ?
- Avez-vous assuré la faisabilité juridique de ce dispositif ?

Pour nous, ce dispositif est inacceptable car il va l'encontre d'une programmation de qualité (connaissance du terrain, communication avec les services gestionnaire et de vérification...) et il y avait surtout d'autres mesures envisageables.

A l'heure où une campagne de communication gouvernementale vante la nécessité d'une lutte contre la fraude fiscale (spot radio...), la réalité sur le terrain est tout autre : suppressions de postes, effectifs et moyens en baisse, voilà la vraie vision du contrôle fiscal à l'heure actuelle.